



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

logement social

Question écrite n° 89917

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la situation des foyers des travailleurs migrants (FTM). Remis récemment, le 16e rapport annuel du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD) est consacré à un sujet dont on parle rarement, les foyers de travailleurs migrants. Bâties pendant les Trente glorieuses pour loger les travailleurs venant du Maghreb ou d'Afrique noire, ces structures ont longtemps été à la marge des villes. Construites à la hâte, avec des conditions de confort déjà inférieures à celles en vigueur dans les années 1960, ces bâtiments ont très mal vieilli. En 1997, un plan de traitement a donc été élaboré. Mais treize ans plus tard, en dépit du milliard d'euros engagés dans ce programme, seulement un tiers des 680 foyers du territoire ont été rénovés, laissant ainsi les résidents dans des conditions d'accueil encore parfois inadaptées, voire indignes (suroccupation, logements délabrés, chambre de 4,5 m²). Avec une population qui évolue (Maghreb puis Afrique subsaharienne) et des besoins qui se diversifient, les FTM constituent un monde à part entre hébergement et logement. Depuis 1995, tous ont vocation à se transformer en résidences sociales. Cette structure juridique se définit par un bâti répondant aux normes actuelles (salubrité, décence, mais aussi accessibilité aux personnes handicapées) et par un accompagnement social des résidents. Depuis dix ans, un tiers seulement des FTM ont été transformés en résidences sociales : en général après travaux, parfois démolition-reconstruction. Alors que les besoins de restructuration de ces foyers restent considérables, le HCLPD énonce vingt propositions "pour mener à bien l'adaptation physique des FTM à l'évolution des besoins", "prendre en compte les besoins des vieux travailleurs migrants" et "clarifier le positionnement du logement accompagné dans l'offre de logement social". Aussi il lui demande les mesures qu'il compte mettre en oeuvre afin que les travailleurs migrants puissent accéder en toute dignité au droit fondamental de se loger.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89917

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10744

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)